

Projet Educatif de Territoire

Ville de Saint-Julien de Concelles

PEDT 2018-2021

SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	Diagnostic de territoire	3
	1. Territoire concerné	3
	2. Périmètre et public du PEDT	4
	3. Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT	4
III.	La politique éducative de la Ville	5
IV.	Les orientations du Projet Educatif de Territoire	7
V.	L'organisation du PEDT	10
	1. La méthode	10
	2. Le pilotage	10
	3. Les partenaires du projet	11
	4. Les supports d'activités pour les temps d'accueil péri-éducatifs	11
	5. La communication du projet	11
VI.	La mise en action 2018/2019	12
	1. Les Activités Pédagogiques complémentaires	12
	2. Les Temps d'Activités Péri-éducatifs	14
	3. Les activités extrascolaires	15
	4. Articulation du PEDT avec les autres dispositifs existants	15
	5. Effets attendus	15
VII.	Evaluation	16
VIII.	Annexes	17

I – Introduction

Le Projet Educatif de Territoire 2018-2021 se situe dans la continuité du PEDT 2014-2018, qui lui-même s'est appuyé sur les orientations et la politique éducative déclinée dans le cadre du Projet Educatif Local. Cet outil de pilotage, travaillé en concertation depuis avril 2013, s'appuie aujourd'hui sur une réflexion globale de tous les acteurs éducatifs (élus locaux, services municipaux, Directeurs d'école et enseignants, parents d'élèves, associations du territoire).

La Ville de Saint Julien de Concelles a mis en œuvre depuis septembre 2014 la réforme des rythmes scolaires, souhaitant privilégier la concertation des différents acteurs et y associer les associations déjà actrices dans le Projet Educatif Local et celles voulant s'y inscrire. Ce Projet Educatif de Territoire a été co-construit, s'articulant entre les différents temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires et permettant à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires d'accéder à des activités sportives et culturelles gratuites dans le cadre des TAP. Cette orientation a été mise en œuvre sur la période 2014-2018 et les principes ont été conservés pour ce nouveau PEDT 2018-2021.

En effet, fin d'année 2017, compte tenu des mesures de dérogation possible envisagée par le Gouvernement concernant la loi sur les rythmes scolaires, le Conseil d'Ecole du groupe scolaire Jean Brelet a examiné la question du maintien aux 4,5 jours d'enseignement / semaine ou l'option d'un retour à 4 jours d'enseignement par semaine. La question a été tranchée et le maintien aux 4,5 jours (dont le mercredi matin) a été voté. La Ville a ainsi maintenu l'organisation des TAP sur le temps méridien pour les deux écoles publique et privée.

Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré suite aux bilans des réunions de la commission Enfance Jeunesse Ecole et de la commission extra-municipale « Vie Scolaire », en s'appuyant sur le diagnostic des professionnels de la Ville, de l'Education Nationale et du retour des familles..

Pour cela, la démarche suivante a été mise en place :

De 2014 à 2017 : Bilans annuels de la mise en œuvre du PEDT et notamment des fiches-actions (dont les TAP) en commission Extra-municipale « Vie Scolaire » (3 à 4 réunions par an), en commission « Ecoles-Enfance-Jeunesse », rencontres régulières avec les partenaires associatifs, les enseignants, les agents municipaux en charge des TAP, ...

Novembre 2017 : Choix d'un maintien à 4,5 jours d'enseignement par semaine

Mai 2018 : Validation du projet TAP en commission extra-municipale « Vie scolaire »

Juin 2018 : Validation des fiches actions du PEDT 2018/2019 en commission Enfance-Jeunesse-Ecoles et au Conseil Municipal du 3 Juillet 2018

La politique éducative de la Ville et les grandes orientations travaillées en 2014 ont été maintenues. Cependant, les fiches-actions ont évolués pour répondre au mieux aux besoins des enfants et aux grandes orientations validées par la Ville.

II– Diagnostic de territoire

1. Territoire concerné

Le territoire concerné est la ville de Saint Julien de Concelles (non située en réseau d'éducation prioritaire) qui compte 6 978 habitants (source : INSEE – 2018).

La commune, dans le cadre de sa politique éducative a mis en place et coordonne un Projet Educatif de Territoire, s'appuyant sur l'ancien Projet Educatif Local. Cette dynamique est un véritable outil fédérateur de partenariats et de projets.

Outre les associations locales et les établissements scolaires impliqués, la commune dispose de structures de loisirs et de modes de garde, permettant d'appliquer ce projet.

- Un multi-accueil 0-4 ans de 20 places, permettant de sensibiliser et accompagner les familles notamment pour le soutien à la parentalité et le développement de projets artistiques pour les enfants.
- Un accueil périscolaire ouvert à l'année matin et soir (4 jours par semaine) et le mercredi (matin et midi).

- Un accueil de loisirs 3-12 ans, ouvert à l'année (excepté pendant les vacances de Noël).
- Un accueil de loisirs 10-17 ans organisé en deux tranches d'âges 10/13 ans et 13/17 ans, ouvert le mercredi après-midi pour les 10/13 ans et toutes les vacances scolaires (excepté deux semaines en été (fin juillet/début août) et pendant les vacances de Noël).

2. Périmètre et Public du PEDT

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires soit au total 733 enfants à la rentrée de septembre 2017/2018.

- Groupe scolaire primaire public Jean-Brelet : 473 enfants
- Groupe scolaire primaire privé Gabriel Deshayes : 260 enfants

Le périmètre est élargi aux temps extrascolaire (accueils de loisirs maternels et élémentaires), à l'accueil jeunes 10/17 ans, aux structures d'aide aux devoirs, aux associations sportives et culturelles, à la médiathèque et au service culturel. Le public visé est celui des 3-17 ans.

3. Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

- La même qualité de service et d'activités pour tous les enfants de la Ville
- Deux groupes scolaires implantés en cœur de bourg facilitant les déplacements piétons
- Une politique d'accès gratuit à différentes activités en associant les services municipaux et le tissu associatif
- Des associations et des éducateurs compétents souhaitant s'inscrire dans le champ de cette réforme des rythmes scolaires par la découverte et la promotion de leurs activités.
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels et sportifs de grande qualité.
- Une volonté politique partagée de tous, forte de permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances.
- Une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, dans l'organisation et la construction de nombreux projets dans les domaines culturels et sportifs.
- Une longue expérience de partenariat entre la commune, les écoles et associations.
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.
- Une pratique d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles.
- Des projets pédagogiques développés et des actions « passerelles » systématiques entre les différentes tranches d'âges et structures : ainsi des liens sont créés entre les « grands » enfants des établissements d'accueil de la petite enfance et les accueils de loisirs maternels, les « grands » des accueils de loisirs maternels et les accueils de loisirs élémentaires, ainsi de suite jusqu'au service chargé d'accueillir les pré-adolescents et les adolescents de 10 à 17 ans.

III– La politique éducative de la Ville

La Ville de Saint-Julien de Concelles confirme dans son Projet Educatif de Territoire 2018-2021, les axes de travail définis en 2014-2018 s'inscrivant dans la continuité de la politique éducative. Elle se décline avec les principes suivants.

1. Considérer l'éducation comme moteur de développement et de progrès humain

- **L'aide à la construction de la personnalité et à l'acquisition d'autonomie.**

La ville de Saint Julien de Concelles se donne pour ambition d'aider les enfants et les jeunes à la construction de leur personnalité et dans l'apprentissage de l'autonomie, de la conscience de leurs droits et de leurs devoirs. Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, et de les responsabiliser dans leurs pratiques. Les actions multiples et diverses proposées à l'enfant ou au jeune visent bien à lui permettre de s'épanouir, à lui donner l'opportunité de développer le plus possible ses qualités et ses potentialités physiques, morales et intellectuelles. En participant au développement de ses facultés et en faisant de lui un acteur amené à prendre des initiatives et des responsabilités, ces pratiques encouragent l'enfant ou le jeune à se constituer comme sujet autonome.

Cependant, l'épanouissement de chacun et la progressive acquisition d'autonomie ne sont absolument pas séparés d'un autre ensemble de valeurs : celles qui sont fondées sur le respect de soi et des autres et qui s'accompagnent de l'apprentissage des règles de la vie en société.

- **Le respect de soi et des autres, une valeur à la fois individuelle et collective**

Développer la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement doit guider toute action éducative. De ce fait, cela doit être une valeur portée par tous. Le respect de soi-même et des autres est une valeur éducative qui associe des valeurs individuelles.

En effet, il s'agit :

- de permettre à chacun d'être reconnu et respecté au niveau de ses droits : être considéré, protégé, entendu...
- également d'apprendre à chacun à être lui-même, cette notion étant liée à l'apprentissage de l'autonomie.
- de permettre à l'enfant ou au jeune de construire son identité au sein d'une société pluraliste.
- enfin et conjointement d'apprendre à tous, et dans l'action, le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des convictions de chacun. Tout en permettant à l'enfant ou au jeune de se respecter lui-même et d'être respecté par les autres, les actions éducatives doivent l'inciter à reconnaître l'autre et à le respecter en tant qu'individu et c'est dans la pratique de celles-ci qu'il doit pouvoir y parvenir.

- **La participation de tous à l'éducation**

C'est au niveau local que doit se structurer la mobilisation de tout un chacun. La Ville de Saint-Julien de Concelles entend donc avoir un rôle moteur dans cette intention. Un réel développement de l'action éducative n'est possible que si tous ceux qui interviennent auprès des enfants (enseignants, parents, mais aussi acteurs sportifs et culturels...) sont associés à la définition des projets. Cette implication de tous dans l'action éducative offre du contenu à l'apprentissage du « vivre ensemble », contribue à la construction de la cohésion sociale et permet la lutte contre toute forme d'exclusion.

Ainsi, les parents étant les premiers éducateurs de l'enfant, la Ville de Saint Julien de Concelles affirme vouloir leur laisser une place particulière dans le partenariat local.

C'est parce qu'il y va de l'intérêt éducatif des enfants et des jeunes que la collectivité justifie son engagement à développer des échanges avec les parents dans le but d'enrichir l'exercice de leur parentalité. Par ailleurs, au-delà d'un partenariat avec eux dans le champ éducatif, les parents constituent à plusieurs titres et, de droit, des acteurs essentiels.

2. Vivre la citoyenneté au quotidien dans son espace de vie

La Ville de Saint Julien de Concelles souhaite réaffirmer la place qu'elle entend laisser à l'enfant et au jeune, au cœur de son environnement. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant reconnaît un certain nombre de droits élémentaires, dont le droit au respect de sa personne.

- **La socialisation et la citoyenneté, des valeurs centrées sur le collectif.**

La collectivité se donne comme volonté d'aider l'enfant ou le jeune dans l'apprentissage de la conscience de leurs droits, d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble, à communiquer.

Ces deux valeurs éducatives, la socialisation et la citoyenneté, sont en effet, fondamentales dans la mesure où chaque enfant ou jeune, en tant qu'être social, est immédiatement amené à vivre dans une société souhaitée la plus harmonieuse possible, et dans laquelle il agit déjà. C'est par l'expérimentation qu'il doit pouvoir être en mesure de participer à cette société, de connaître, d'accepter et d'appliquer ses règles collectives de fonctionnement.

Par ces grandes orientations, et par le type et le nombre d'actions qu'elle coordonne, la Ville de Saint Julien de Concelles, favorise la socialisation de l'enfant ou du jeune ainsi que son apprentissage de la citoyenneté. De plus, les propositions collectives et souvent adaptées aux publics visés, mettent en œuvre des expériences de vie en commun où chaque enfant ou jeune est amené à communiquer avec autrui et à reconnaître, respecter voire élaborer avec d'autres des règles de vie communes. Toutes ces situations responsabilisent l'enfant ou le jeune, favorisent également son apprentissage des droits dont il bénéficie et des devoirs qui lui incombent.

3. Affirmer l'importance du temps libre

Le temps libre des enfants et des jeunes participe de leur éducation, au même titre que le temps scolaire et le temps de vie en famille. Ils sont tous les trois complémentaires. L'action éducative développée durant le temps libre participe de la construction de la personne comme toute action éducative développée dans d'autres temps de vie.

- **Un temps libre de qualité**

La mise en place progressive et concrète d'espaces où chaque enfant, même les plus défavorisés, puisse bénéficier d'un temps libre éducatif de qualité.

Toute structure éducative doit être un outil au service de la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Par l'intermédiaire de ces espaces, il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de maîtriser progressivement leur environnement culturel et social pour pouvoir agir sur celui-ci et ainsi exercer leur citoyenneté.

Dans cette optique, chaque entité éducative doit se donner les moyens :

- d'accompagner l'enfant ou le jeune afin qu'il puisse trouver une réponse à ses aspirations et l'amener à devenir acteur de son temps libre
- de faire de l'accueil de loisirs ou de l'accueil périscolaire un espace qui offre la possibilité à la fois de découvrir des pratiques diverses, d'accéder à des pratiques qualifiées en relation aux ressources du territoire, ainsi que d'être accompagné dans des projets imaginés par les enfants ou les jeunes eux-mêmes.

IV – Les orientations du Projet Educatif de Territoire

De la même manière, la Ville de Saint-Julien de Concelles confirme dans son Projet Educatif de Territoire 2018-2021, les orientations définies en 2014-2018.

1. Favoriser la création de liens entre les temps éducatifs, tout en étant attentif au rythme des enfants et des jeunes

Un enfant, peu importe son âge ou sa catégorie sociale, suit un parcours éducatif. Celui-ci est de plusieurs niveaux :

- Un parcours socio-éducatif par son intégration dans des structures associatives ou bien des modes de garde
- Un parcours scolaire
- Un parcours temporel, qu'il soit journalier, hebdomadaire ou annuel

Ces éléments sont traversés, en filigrane, par l'évolution de ses besoins, de ses demandes et de sa maturité.

Ces constats, mis en évidence, montrent que les enfants sont face à des adultes différents, des lieux différents, des règles de vie différentes.

Il faut donc impulser une politique forte fondée sur l'adéquation entre l'offre (mode de garde, activités socio-éducatives...) et la demande, les besoins. Il est nécessaire de bâtir des actions éducatives sur la base de projets partagés, respectant le rythme des enfants, afin que le parcours éducatif soit le plus harmonieux possible.

Au-delà de cette recherche de cohérence, il est nécessaire de penser à la complémentarité. Chaque structure ayant son identité, sa fonction, elle ne peut pas tout proposer. Il faudra donc rechercher une complémentarité d'axes éducatifs différents (entre l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs par exemple).

Le public des 2-3 ans doit être intégré dans la construction du parcours éducatif, notamment en termes d'accueil, et de socialisation...

Pour cela, un lien avec l'école doit être soigné, pour :

- **Favoriser la préparation à l'entrée à l'école, et ce, pour tous les enfants** (et non uniquement les enfants inscrits au multi-accueil).
- **Favoriser des démarches communes** entre les partenaires de l'école et les agents de l'accueil périscolaire, voire de l'accueil de loisirs.

Le parcours éducatif sera cohérent et continu dès lors qu'une coordination avec le rythme scolaire sera renforcée. Sur ce point particulier, la réflexion sur l'aménagement du temps scolaire sera prise en compte et intégré dans la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire.

Une attention particulière sera à apporter à cette orientation en s'assurant que les différents fonctionnements soient en corrélation avec le rythme de l'enfant. Les contraintes techniques et organisationnelles des services devront être prendre en compte ce point.

2. Porter une attention toute particulière à la place des enfants dans la politique éducative locale

Dans cette orientation, il est indispensable d'y apporter trois notions fortes : l'équité dans l'accès aux structures socio-éducatives, la pratique de la citoyenneté ainsi que la connaissance de l'identité de sa commune.

▪ La notion d'équité

L'équité doit être sociale en portant une attention particulière auprès des familles fragilisées sur le plan social, économique et éducatif. Il s'agit d'être le plus réactif possible pour assurer un relais transitoire dans des situations de difficulté (orientation vers le CCAS par exemple). Cet aspect interrogera plus particulièrement l'accès équitable aux différents services, à leur tarification et à la définition d'un mode d'action possible.

▪ La notion de pratique de la citoyenneté

Il est nécessaire de trouver en permanence l'équilibre entre une offre d'activité construite et l'accompagnement de projets collectifs et individuels.

L'un des enjeux de cette orientation réside dans le fait d'amener les mineurs à jouer un rôle actif afin de pouvoir les préparer à l'exercice de leur citoyenneté de demain. Aussi, la participation des enfants et des jeunes à la vie de la commune et à la prise en charge des activités qui les concernent apparaît ici comme un enjeu.

Il est donc plus qu'indispensable d'adopter des démarches éducatives permettant l'exercice de la citoyenneté dans un esprit de participation à la vie de la Ville, notamment en termes d'animations ou de temps forts proposés à l'ensemble des habitants. Cela donne donc tout son sens à la visibilité que pourront avoir les Concellois sur la participation et l'implication des enfants et des jeunes.

- **La connaissance de l'identité de sa commune**

La commune de Saint-Julien-de-Concelles est une commune dite péri-urbaine, qui d'ici 2025 accueillera plus de 1 000 nouveaux habitants. Pour autant, les élus et la population sont très attachés à conserver son identité (ville à taille humaine, maintien du patrimoine local, paysager et environnemental).

Dans ce contexte, il semble important de privilégier des actions éducatives qui soient un vecteur de transmissions de valeurs collectives afin que l'identité donnée à la commune reste pérenne.

3. Renforcer l'offre éducative en direction de publics cible (0-4 ans et plus de 13 ans)

- **Une adaptation aux besoins exprimés pour la petite enfance**

La problématique de la petite enfance n'est pas nouvelle. L'existence d'une halte d'enfants depuis de nombreuses années a permis de prendre en compte les besoins ponctuels (avoir du temps pour soi ou pour un autre enfant).

Comme le soulignait le PEDT 2014-2018, la Halte d'Enfants rencontrait des difficultés à répondre au mieux aux besoins des familles. En effet, la structure sociologique des familles sur la commune a évolué et les besoins en mode de garde des familles également. Ainsi, le taux de parents bi-actifs atteint 81,5 % pour les 0-5 ans à Saint-Julien de Concelles (la moyenne départementale s'élève à 73,3%), le temps de trajet domicile-travail est en augmentation, il est relevé une perte de la proximité familiale.

Ainsi entre 2014 et 2018, plusieurs évolutions ont permis d'améliorer le service proposé aux familles (10 places en accueil régulier (au lieu de 7), 12 places pour l'accueil en restauration le midi (au lieu de 7), ouverture 4,5 jours (au lieu de 3 journées et 2 demi-journées). La Halte d'Enfants est maintenant identifiée comme multi-accueil.

Par ailleurs, des liens forts avec la PMI et les écoles maternelles persistent, notamment dans un souci de préparation à la scolarisation.

Même si des améliorations du fonctionnement ont eu lieu, les élus ont souhaité affirmer l'importance d'un service adapté aux besoins des familles et des enfants en décidant la construction d'un bâtiment petite enfance-enfance permettant d'accueillir un multi-accueil de 30 places et des locaux mutualisés pour l'accueil de loisirs 3-12 ans et l'accueil périscolaire.

Le projet du multi-accueil a été élaboré plaçant les besoins de l'enfant, de sa famille et des professionnels au centre de la réflexion. Le projet d'établissement actuel a guidé la réflexion pour l'analyse des différents espaces. Pour imaginer ces espaces, un groupe de travail a été créé associant les professionnelles du multi-accueil, la PMI, la CAF, ...

L'équipe du multi-accueil devra élaborer un nouveau projet d'établissement en s'appuyant sur les nouveaux espaces disponibles, tenant compte de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis afin de répondre aux besoins des différentes tranches d'âges accueillis et des familles tout en accompagnant, à leur demande, celles qui souhaitent être conseillées dans la construction de leur parentalité.

▪ **Une ambition nouvelle pour la jeunesse**

L'animation jeunesse est aujourd'hui mise en œuvre par l'espace jeunesse 10/17 ans qui dispose de deux espaces différenciés pour accueillir les 10/13 ans et les 13/17 ans.

Cet espace propose diverses animations et des temps forts en lien direct avec les demandes et propositions des jeunes mais aussi planifiées.

L'accueil des 10/13 ans répond plus particulièrement à un besoin en mode de garde des familles mais qui tend à évoluer vers un temps de loisirs choisi pour certains jeunes.

L'accueil des 13/17 ans a été réorganisé en janvier 2018 afin de répondre au plus près des besoins des jeunes et des familles : fonctionnement par adhésion, accès à des activités gratuites via l'adhésion, paiement de l'activité au point dont la valeur dépend du quotient familial.

Des animations à destination des deux publics sont aussi proposées par l'équipe d'animation. La volonté est bien de dépasser une logique d'animation en régie pour se diriger vers une animation jeunesse beaucoup plus globale en tissant des liens avec les associations de la commune, toujours dans un esprit d'accessibilité.

Cette conception de l'animation jeunesse doit permettre :

- A tous les jeunes de bénéficier d'animations, voire d'en proposer
- La construction d'un lien encore plus fort entre les jeunes et l'animation au plan local (accès à des pratiques sportives, culturelles, stage, chantier de jeunes,)
- L'apport d'une plus-value en ce qui concerne la prévention

Afin d'accueillir l'animation jeunesse dans de meilleures conditions et apporter des outils pédagogiques supplémentaires, la municipalité a souhaité construire un bâtiment jeunesse-vie associative sur le site de l'Espace des Marais (date prévisionnelle du début des travaux : septembre 2019).

4. Construire et valoriser la relation aux parents dans l'action éducative

La famille est le premier lieu de l'éducation et les parents, premiers éducateurs, doivent être considérés comme tels.

Les parents doivent donc être valorisés, voire accompagnés, dans leur fonction parentale et, les éducateurs extérieurs à la famille ont à prendre en compte, dans leurs propres actions (professionnelles ou bénévoles), cette place particulière et prééminente des parents.

Il est bien évidemment indispensable, dans un esprit de continuité et de sécurité affective pour l'enfant, que les différents co-éducateurs établissent des liens avec les familles.

La place des parents dans les actions de loisirs éducatifs dépasse complètement la question de l'offre d'activité. Elle se situe bien autour, et dans la relation parents-enfants, donc dans l'échange.

Cette approche doit inciter bien évidemment à de nombreuses formes d'implication des parents dans des temps forts vécus par leurs enfants.

Cette relation aux parents, doit se construire comme un projet. Il s'agit de procéder par étape, de l'invitation à l'échange, de se donner le temps, de donner à voir ce qui est fait et de bien expliciter la place ou la relation qu'on leur propose.

C'est pourquoi, il est indispensable de bien connaître leurs attentes, leurs envies, qu'elles soient exprimées ou non. Dès lors, une démarche progressive de participation pourra être mise en place pour permettre à chaque parent de trouver ou prendre sa place.

En conséquence, la commune propose :

- La mise à disposition d'espaces, de ressources permettant l'expression et l'accès à de l'information.
- Les actions mettant en avant la relation parent-enfant, le faire ensemble et le partage de moments de vie en famille autour de supports d'activités.
- Des espaces de rencontres au cœur même des activités éducatives.

V – L'organisation du Projet Educatif de Territoire

1. La méthode

Des orientations posant un acte politique sur l'éducation, ne peuvent se réaliser sans support. Il est nécessaire d'outiller celles-ci afin de leur donner une réelle existence sur le territoire et une lisibilité dans les actions proposées.

C'est dans cet esprit que ces éléments sont pensés de manière transversale. Pour cela, différentes thématique sont abordées :

- Le pilotage
- Le partenariat
- Les supports d'activités
- L'information et la communication

2. Le pilotage

Structure de pilotage :

Pilotage de la partie Vie scolaire par la commission Extra-municipale « Vie scolaire » : 4 rencontres/an
Préparée par l'Adjointe et la responsable Vie Scolaire

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

- Participation, validation et suivi des projets du PEDT (notamment du volet Scolaire)
- Validation des bilans annuels
- Participation et proposition d'ajustements pour les sujets de fond rencontrés au cours de l'année scolaire

Composition de la structure de pilotage :

Elus représentants de la commission Education-Enfance-Jeunesse : 4 personnes

Les associations de parents d'élèves : 4 personnes

La Direction des 2 écoles : 2

Enseignants des 2 écoles : 2 pour le Public et 2 pour le privé

Représentant ATSEM : 1

Représentant ASEM : 1

2 agents de la Vie scolaire

La commission municipale éducation-enfance-jeunesse composée des conseillers municipaux et de l'adjointe référente qui pilote l'ensemble du PEDT. Les fiches actions sont étudiées chaque année pour un ajustement au regard du bilan de l'année passée.

Coordination technique du projet

Nom et prénom du coordinateur : Anne-Cécile BELLAZREG

Fonction : Directrice des services à la population

Adresse : 4 rue des Heurthauds 44 450 Saint-Julien de Concelles

Téléphone : 02 40 54 10 40

Adresse électronique : dsp@saintjuliendeconcelles

Le PEDT est un projet travaillé, évalué et ajusté avec l'ensemble des services Petite Enfance, Vie Scolaire et Loisirs Enfance Jeunesse et Vie Sportive de la Direction des Services à la Population qui sont les artisans de sa bonne mise en œuvre.

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Commission Extra-municipale « Vie Scolaire » : 4 fois /an

Cette commission est le garant de la continuité éducative, de la cohérence des actions mise en place.

Commission Education-Enfance-Jeunesse : 6 fois par an

Organe de travail et de concertation, toute décision sera renvoyée vers la commission Enfance Jeunesse Ecoles pour validation.

Commission Extra-municipale « Restauration » : 3 fois/an, il est prévu de regrouper la commission extra-municipale « Vie scolaire' et « restauration » pour assurer plus de transversalité dans le traitement des dossiers.

Dans le suivi du PEDT, la commission extra-municipale « Vie scolaire » :

- veille à la réalisation effective des actions retenues.
- définit des critères d'évaluation des actions de sorte à contrôler l'écart entre le prévu et le réalisé, et d'en dresser un bilan.
- réfléchit à l'évolution du projet et des actions qui le déclinent.

3. Les partenaires du projet

Partenaires institutionnels :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Direction Départementale de l'Education Nationale – inspection de circonscription
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Départemental

Partenaires associatifs 2018/2019:

- Polyphonie Musique
- L'association « La Porte à Coté »
- L'association « La Cie La Graine Bleue »
- La Fédération Française de Rugby
- Douce Métamorphose
- La Protection Civile
- Cap Sports et Nature
- Le Champilambart

Autres partenaires :

- Le Comité de Jumelage Loire-Divatte
- Les parents (par l'intermédiaire des représentants de la commission extra-municipale)
- Les agents d'activités par leurs idées et leurs compétences
- Le CSC Loire-Divatte

Le partenariat est accompagné et animé dans l'objectif de positionner l'enfant et/ou sa famille au centre des projets, en faisant en sorte qu'ils soient déclinés par l'ensemble des partenaires qui ont la charge de les mettre en vie.

Pour cela, la rencontre entre associations est encouragée, pour notamment mettre en avant leur complémentarité.

Au travers de sollicitations, le Projet Educatif de Territoire apporte une reconnaissance aux associations, pour ce qu'elles sont, et ce qu'elles apportent à la commune en termes de développement local.

4. Les supports d'activités pour les temps d'activités péri-éducatifs (TAP)

Sur chaque groupe scolaire, il est convenu de bénéficier de salles (salle de motricité, ateliers...).
Les locaux scolaires sont partagés entre les TAP et APC.

5. La communication du projet

➔ En Interne

Afin que chaque partenaire comprenne bien la globalité du Projet et se situe dans celui-ci, des compte-rendu systématiques sont envoyés après chaque commission et sont accessibles par l'ensemble de l'équipe municipale (serveur informatique mairie).

→ En Externe

Différents supports sont utilisés :

- Affichage sur les écoles
- Plaquette informative sur les horaires ou sur les TAP
- Articles sur le site internet et la page Facebook de la Ville

La communication est à destination des familles, des enfants et des jeunes. Chaque support de communication est distribué par le biais des écoles, des structures qui accueillent du public, des associations et sont en accès sur le site internet de la Ville.

Parallèlement, une communication régulière par le biais des outils du service « communication » municipal comme l'hebdomadaire municipal ou le magazine de la Ville porte sur :

- Les actions à valoriser
- L'actualité de la Ville en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse
- La valorisation de l'implication des associations

VI – La mise en action 2018/2019

1. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les temps d'APC ne relèvent pas des services de la Ville, elles relèvent des compétences de l'Education Nationale. Elles fonctionnent sur le temps méridien pour les élèves en école élémentaire de 13h30 à 14h, 2 jours par semaine et le mercredi matin de 9h à 10h pour les élèves en école maternelle en moyennes et grandes sections essentiellement. Une évolution pour les petites sections pourra intervenir en cours d'année scolaire selon les besoins identifiés par l'équipe enseignante.

Groupe scolaire primaire public Jean Brelet

→ Pour les maternels

36 heures sont dévolues pour ces activités. Elles seront réparties sur l'année scolaire à raison d'une heure par semaine, de 9h à 10h chaque mercredi, elles-mêmes séquencées en 2 fois 30 mn.

Les enseignants optent pour une organisation en deux fois 30 mn avec des activités proposées sur trois contenus :

1. Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

- Renforcement de la maîtrise de la langue orale, découverte de l'écrit, phonologie, graphisme, jeux d'écoute, relaxation et langage, structuration de l'espace, jeux mathématiques.

2. Une aide pour acquérir une méthodologie de travail :

- utilisation des outils (cahier outil, répertoire, sous-main)
- BCD: mise en place d'un parcours littéraire sur un thème

3. Un travail sur projet en lien avec le projet d'école

- Autour de l'informatique : création d'un album
- Activité de théâtre
- Activité de danse contemporaine

- Sensibilisation aux langues
- Les arts plastiques
- La musique

Nombre d'élèves concernés : groupe de 4 à 5 élèves pour les thèmes 1 et 2.

Groupe de 10 élèves pour le thème 3.

A noter que pour assurer une stabilité des effectifs d'élèves concernés, pour chaque période, les enseignants prendront en charge environ 45 élèves avec une rotation à partir de 30 mn, les élèves étant amenés soit par les ATSEM, soit par les parents.

→ Pour les élémentaires

36 heures sont dévolues pour ces activités. Elles seront réparties sur l'année scolaire, sur deux temps de 30 mn, le mardi de 13h30 à 14h et le jeudi de 13h30 à 14h.

Le mardi est consacré à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Le jeudi est consacré à des activités en ateliers.

Les élèves seront tous sollicités au cours de l'année, environ 300 élèves, répartis en petits groupes autour de deux contenus :

1. Une aide pour acquérir une méthodologie de travail
2. Un travail sur projet en lien avec le projet d'école

Organisation : accueil et prise en charge des élèves sur la cour à 13h30 et 1 enseignant au portail d'entrée.

Groupe scolaire primaire privé Gabriel Deshayes

→ Pour les maternels

- Les APC se déroulent le mercredi matin (9h00-9h30, 9h30-10h00), dès septembre pour les GS et en janvier pour les MS (PS sous réserve).

- Activités : jeux de société, écoute de musique, histoires, jeu motricité...

→ Pour les élémentaires

Les APC sont planifiées le mardi et le jeudi de 13h30 à 14h. Elles sont conduites par tous les enseignants de l'école.

Trois types d'activités seront proposés :

- Activités permettant d'apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
- Activités permettant d'apporter une aide au travail personnel.
- Activités prévues en lien avec le projet d'école ou en lien avec le projet éducatif territorial.

Selon les besoins répertoriés, les enseignants proposent les activités à des enfants d'une même classe ou à des enfants de classes différentes. Les groupes sont constitués pour une période donnée et sont encadrés par un ou plusieurs enseignants. Selon les périodes et selon les orientations, le nombre des enfants participant aux APC peut varier (à titre indicatif, une trentaine lorsque les activités concernent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages jusqu'à une soixantaine dans le cadre d'activités en lien avec le projet d'école). Ces nombres restent indicatifs car il est nécessaire de garder une certaine souplesse selon les activités proposées.

2. Les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP)

En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, les nouveaux rythmes permettent de proposer aux enfants des activités ludiques et variées. Les Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) contribuent au développement de l'autonomie des enfants, en complémentarité du temps scolaire.

Les TAP sont proposés aux enfants de maternelle, de 9h à 10h le mercredi et de 12h à 14h pour enfants d'élémentaire (sauf le mercredi). Certaines activités viennent progressivement renforcer l'offre éducative de l'accueil périscolaire du soir à partir de 16H15 (fin de scolarité) dans le respect du rythme, de la volonté des enfants.

Les TAP sont déclarés sur le mercredi matin en continuité de l'Accueil Périscolaire et non déclarés sur le temps méridien, moment dédié à la restauration et à la mise en place d'actions depuis de nombreuses années.

Seuls les enfants inscrits en restauration ont accès aux activités proposées sur la plage horaire de la pause méridienne (12h/14h). Il n'y a pas de surcoût demandé aux familles, en sus du tarif de repas, concernant la mise en place et la gestion de ces activités.

Les membres de la commission extra-municipale « Vie scolaire » valident des critères de choix pour les activités des Temps d'Accueil Péri-éducatif :

- Intérêt pédagogique,
- Coût horaire maîtrisé,
- Activité de découverte (artistique, culturelle, sportive ...), privilégier l'éveil et la connaissance,
- Activité adaptée afin de favoriser la reprise de l'école (éviter les activités trop intenses),
- Eviter les redondances avec les projets éducatifs ou les actions portées par les enseignants,
- Faciliter l'accessibilité des actions au plus grand nombre,
- Proposer des activités pour toutes les tranches d'âge,
- Privilégier les non-pratiquants et la découverte de l'activité, en cas d'arbitrage.

En écoles maternelles : ateliers en alternance par écoles et par petits groupes

- Eveil musical (découverte des instruments)
- Eveil au Touch Rugby
- Eveil aux sciences
- Eveil culinaires
- Jeux de motricité
- Petits bricolages
- Peinture
- Atelier conte

En écoles élémentaires :

- Atelier autour des sciences
- Atelier auto massage
- Atelier théâtre d'improvisation
- Atelier Découverte de la Langue des Signes
- Atelier multisports
- Atelier jeux de cours
- Bricolages
- Jeux de sociétés
- Temps calmes

Accueil périscolaire du soir :

- Ateliers éducatifs : atelier lecture et atelier de motricité

L'organisation de l'inscription pour les TAP se déroule de la manière suivante.

Les enfants s'inscrivent aux TAP en septembre (pour les ateliers d'octobre à février) et en janvier (pour les ateliers de mars à juillet). Un passeport est édité et transmis expliquant les activités sur la période scolaire allant fréquemment de vacances à vacances.

D'autre part, bon nombre d'activités restent proposées aux enfants sur le temps méridien, sur la base du volontariat par des agents

communaux qualifiés. Aucune inscription et aucune contrainte quant à la fréquence, permettant aux enfants de rester acteur de leur temps libre chaque jour. L'idée primordiale de la découverte reste un atout majeur dans la mise en place de cette politique éducative.

La tarification de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire s'organise de la manière suivante.

Une tarification en fonction du quotient familial des familles est proposée pour l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs 3/12 ans et 10/17 ans. La restauration collective propose quant à elle une tarification unique du repas quelque soit le régime alimentaire. Cette tarification est validée et délibérée chaque année (applicable au 1^{er} janvier). La mise en place des TAP s'est appuyée sur une volonté de donner accès au plus grand nombre. Ces temps d'activités sont donc gratuits.

3. Des activités extrascolaires valorisées pour une continuité éducative

- Un Multi-accueil 0-4 ans pour répondre aux besoins de mode de garde pour enfants avant la scolarisation.
- Une passerelle Multi-Accueil /Ecole : la visite du personnel du Multi-accueil en présence des enfants qui vont être scolarisés avant la rentrée, et la présence du personnel, le jour de la rentrée, pour assurer une transition entre deux structures et favoriser le bien-être de l'enfant.
- Un accueil périscolaire en cohérence (ateliers sur inscription ou en libre accès).
- Un accompagnement à la scolarité (étude surveillée et aide aux devoirs)
- Des stages multisports en intercommunalité sur les vacances scolaires (printemps et été)
- Un Conseil Municipal d'Enfants pour permettre l'expression d'une citoyenneté dans un esprit de participation à la vie de la commune.
- Des accueils jeunes spécifiques 10-13 ans et 13-17 ans pour une animation jeunesse accessible à tous entre passerelles et projet de jeunes.
- Une restauration collective espace d'animation et de découverte culinaire : Petit déjeuner européen, semaine du goût, repas thématiques ...
Une attention particulière est portée à la lutte contre le gaspillage et la valorisation des bio-déchets (méthanisation)

4. Articulations du PEDT avec les autres dispositifs existants

- Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Un Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Un Projet Jeunesse de Territoire (PJT)

5. Effets attendus

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire et notamment avec les projets d'écoles
- Assurer l'articulation des interventions sur les différents temps de vie de l'enfant : organisation des activités, lieux, missions des intervenants.
- Permettre aux enfants la découverte, dans le respect de leur rythme, de leurs envies.
- Prise d'initiatives et plaisir dans la pratique.

VII – Evaluation

Un suivi-évaluation est mis en place depuis la rentrée 2014. Cette évaluation, basée sur le suivi de la commission « Vie Scolaire », consiste à évoquer et recadrer le fonctionnement de la journée, de la semaine de l'enfant au regard des différentes institutions (écoles, parents d'élèves, associations, agents municipaux, élus locaux).

Cette commission, portée par la ville, permet de réajuster au plus proche des enfants les actions mises en œuvre dans le cadre de ce PEDT.

Elle permet de recueillir des données pour nourrir l'évaluation finale du fonctionnement.

La définition des indicateurs et la précision du champ d'évaluation sont développées au regard des objectifs et critères développés lors des concertations.

L'évaluation doit vérifier le respect du rythme de l'enfant, la complémentarité des actions mises en œuvre dans les différents temps de vie de l'enfant (articulation et contenu).

Un bilan effectué par les enfants, les intervenants et les professionnels permet également d'alimenter l'évaluation du PEDT.

L'évaluation pourra être réalisée à 3 niveaux :

- L'action : critères d'évaluation observables définis au préalable de l'action.
- L'atteinte des objectifs : définition d'indicateurs de progrès
- L'évaluation de la démarche de mise en œuvre du PEDT

Il s'agira d'analyser et de comprendre les effets produits du PEDT et d'apprécier son efficacité et sa pertinence au niveau du programme d'action et du pilotage.

VIII. Annexes

Annexe 1 - Règlement intérieur du Groupe Scolaire primaire public Jean Brelet

Annexes 2,3 et 4 - Plaquettes des Temps d'Activités Péri-éducatifs

Annexe 5 et 6 - Plaquette ALSH 3-12 ans du mercredi après-midi

Annexe 7 - Plaquette ALSH pour la tranche d'âge 10-13 ans de l'ALSH 10-17 ans du mercredi après-midi

Annexe 8 - Le petit journal de l'ALSH 3-12 ans

Annexe 9 - Projet pédagogique Vie scolaire

Annexe 10 – Projet pédagogique de l'ALSH 3-12 ans

Annexe 11 – Projet pédagogique de l'ALSH 10-17 ans

Annexe 12 – Projet d'établissement du Multi-accueil « Les Pit'chounets » - 2017

Annexe 13 - Délibération du Conseil Municipal du 3/07/2018 : PEDT : Fiches-actions 2018/2019